YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : NDA/ACD/GL

DECISION N° 2016/83

OBJET : Hébergement de deux sculpteurs dans le cadre du symposium qui se déroulera du 28 mai au 11 juin 2016, place de l'Eglise à Yerres, chez M. Raymond NESKOVIC.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2014/03/002 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 mars 2014 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016/04/378 du Conseil Municipal du 11 avril 2016 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

CONSIDERANT que la commune prend à sa charge l'hébergement des sculpteurs dans le cadre du symposium qui se tiendra du 28 mai au 11 juin 2016, place de l'église,

CONSIDERANT que l'hébergement est compris du 27 mai au soir au dimanche 12 juin matin,

D E C I D E

DE CONCLURE le contrat de location d'un logement pour héberger Messieurs Antonin Heck et Rafail Georgiev du 27 mai au soir au 12 juin matin avec M. Raymond Neskovic, 9 rue Julien à Yerres (91330),

DIT que le montant de la location, charges comprises pour les deux sculpteurs pour 16 nuits, s'élève à 832,00€ (huit cent trente-deux euros).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 26 mai 2016

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20160526-2016-83-AU
Date de télétransmission : 06/06/2016
Date de réception préfecture : 06/06/2016

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98